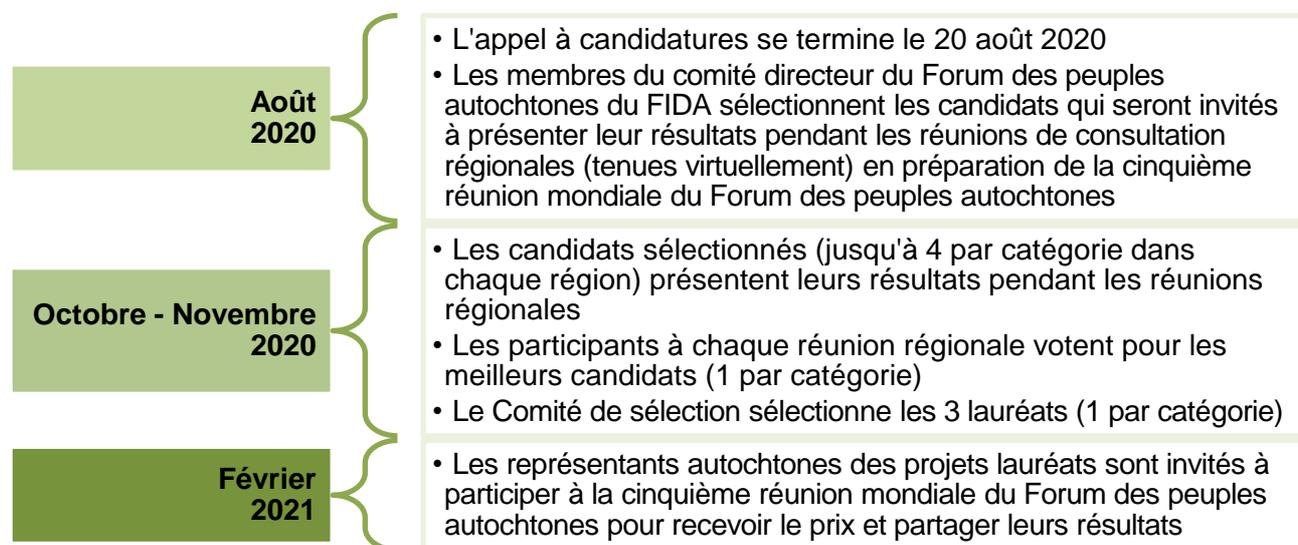


Appel à candidatures 2020 : Prix pour les peuples autochtones

Le FIDA et les peuples autochtones. Conformément à sa [Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones](#), le FIDA soutient le développement autonome des peuples autochtones, en respectant et en valorisant leurs moyens de subsistance, leurs occupations et leurs savoirs traditionnels. En même temps, le rôle des peuples autochtones dans la gestion des écosystèmes et la protection de la biodiversité est pilier central de l'approche du FIDA pour intégrer les questions de nutrition, d'égalité femmes-hommes, de jeunesse et de climat. Les peuples autochtones sont porteurs d'un ensemble précieux de savoirs et de traditions qui fournissent des solutions à des problèmes majeurs. Leur exclusion et leur marginalisation remettent en cause le principe central du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté. Depuis 2007, le FIDA finance, soutient et gère le [Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones \(IPAF\)](#), dans le but de constituer un partenariat direct avec les peuples autochtones afin de permettre à ces derniers et à leurs communautés de concevoir, d'approuver et d'exécuter des projets de développement au niveau local, en se fondant sur leurs propres manières de voir.

Que sont les Prix des peuples autochtones ? Les Prix pour les peuples autochtones, organisés par le Bureau pour les peuples autochtones du FIDA en coopération avec les membres du Comité directeur du [Forum des peuples autochtones du FIDA](#) et du Conseil d'administration du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, sont attribués tous les deux ans afin de reconnaître les efforts et les progrès des projets de développement qui obtiennent des résultats sur l'engagement aux côtés des peuples autochtones vivant dans les zones rurales. L'objectif des prix est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de collaboration, de partager les connaissances et les leçons apprises et d'identifier les possibilités de reproduction des résultats à plus grande échelle. Les projets lauréats gagneront en visibilité et en reconnaissance à travers le FIDA et son réseau de partenaires. Les prix seront remis aux représentants des peuples autochtones ou des minorités ethniques qui bénéficient des projets lauréats¹.

Procédure (première édition)



¹ Le FIDA prendra en charge les coûts de voyage, de visa, de logement et d'indemnités journalières d'un bénéficiaire autochtone pour chacun des trois projets lauréats (au cas où la réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA se tiendrait sur une base résidentielle).

Catégories de prix et critères d'éligibilité

Catégorie	Qui peut présenter une candidature	État d'avancement du projet
Projet le plus performant financé par le FIDA	Personnel du FIDA, Personnel de gestion de projet	Le projet doit être en cours d'exécution depuis au moins deux ans
Projet le plus performant non financé par le FIDA	Organisations, communautés, groupes ou associations de peuples autochtones ou de minorités ethniques exécutant des projets dans les zones rurales des pays où le FIDA opère (pour une liste des pays éligibles, cliquez ici)	
Projet le plus performant financé par l'IPAF	Organisations mettant en œuvre des projets approuvés dans le cadre du cinquième cycle de l'IPAF	Le projet doit être en cours d'exécution depuis au moins un an

Critères de sélection

Résultats : la mesure dans laquelle le projet proposé a eu un impact mesurable et positif sur la promotion du droit à l'autodétermination des peuples autochtones ;

Durabilité : la mesure dans laquelle le projet proposé a contribué à l'avancement des objectifs de développement durable ;

Approche intégrée : la mesure dans laquelle le projet proposé présente des possibilités de liens et de synergies entre les initiatives en faveur des peuples autochtones et les thèmes suivants : environnement et changement climatique, égalité femmes-hommes, jeunesse et nutrition ;

Extensibilité et/ou reproductibilité : la mesure dans laquelle le projet proposé ou ses innovations pourraient être étendus et/ou reproduits ailleurs.

**Comment
et quand
postuler ?**

**Cliquez [ici](#) pour
soumettre votre candidature
avant le 20 août 2020**

Pour plus d'informations, veuillez contacter : indigenouseoples@ifad.org.

Annexe 1 : Liste des informations sur le projet requises pour la candidature

Catégorie

1. Projet le plus performant financé par le FIDA
2. Projet le plus performant non financé par le FIDA
3. Projet le plus performant financé par l'IPAF

Informations de contact

Nom, titre, organisation, pays, courriel

Nom du projet

Région du projet

Pays du projet

Zone de mise en œuvre du projet

Nombre de bénéficiaires directs issus de peuples autochtones ou de minorités ethniques (effectif ou prévu)

Représentant d'un peuple autochtone ou d'une minorité ethnique du projet

Nom, nom du peuple autochtone/tribal ou du groupe ethnique minoritaire, courriel

Directeur de projet

Nom, titre, courriel

Période de mise en œuvre

Date à laquelle le projet est devenu opérationnel, date de clôture du projet (réelle ou prévue)

Développement autonome

Activités qui valorisent la culture et l'identité des peuples autochtones ou des minorités ethniques et valorisent leurs connaissances traditionnelles, leur culture, leurs systèmes de gouvernance et leurs ressources naturelles afin de promouvoir leur développement autonome.

Notez ce qui a été réalisé et comment

Participation - Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)

Initiatives visant à soutenir la participation des communautés autochtones ou ethniques minoritaires à l'identification des priorités et des stratégies pour leur propre développement, y compris par la mise en œuvre effective du CPLCC

Notez ce qui a été réalisé et comment

Objectifs de développement durable (GSD)

Impacts positifs sur les GSD

Notez quels GSD ont eu un impact positif et comment

Approches intégrées

Des approches intégrées qui favorisent les liens et les synergies entre les communautés autochtones ou ethniques minoritaires et les thèmes suivants : environnement et changement climatique, égalité femmes-hommes, jeunesse et nutrition

Notez les liens et les synergies entre un engagement effectif avec les peuples autochtones et au moins un des thèmes suivants : environnement et changement climatique, égalité femmes-hommes, jeunesse et nutrition

Extensibilité et/ou reproductibilité

Le projet ou ses innovations peuvent être amplifiés et/ou reproduits avec succès ailleurs

Notez le niveau d'extensibilité et/ou de reproductibilité

Annexe 2 : Exemples indicatifs de projets qui pourraient être attribués

- Accroître la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés des peuples autochtones ;
- Préserver et promouvoir les variétés locales de cultures traditionnelles et les systèmes alimentaires autochtones ;
- Promouvoir le transfert intergénérationnel des connaissances des peuples autochtones ;
- Rétablir les sources, pratiques et/ou connaissances alimentaires perdues, menacées et négligées tout en s'adaptant aux conditions changeantes ;
- Préserver les espèces et les semences sauvages en établissant des réseaux de conservation et de gardiennage des semences et des banques de semences communautaires pour les variétés de semences autochtones ;
- Fournir un soutien et une formation sur les techniques agricoles et les moyens de subsistance durables autochtones, en promouvant la diversité des plantes et des animaux ;
- Documenter et soutenir les systèmes autochtones et alternatifs de lutte contre les parasites ;
- Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture naturelle ;
- Enregistrer et diffuser les connaissances sur la production alimentaire et les activités de subsistance traditionnelles ainsi que les connaissances et les pratiques culturelles qui s'y rapportent (en utilisant des méthodes de transmission des connaissances nouvelles et/ou traditionnelles) ;
- Soutenir l'utilisation, la récupération et la conservation des variétés traditionnelles telles que les semences, les cultures, le bétail, etc. ;
- Soutenir la mise en œuvre de systèmes forestiers communautaires ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Soutenir les plans et stratégies des communautés locales autochtones pour la gestion des terres et des ressources ;
- Promouvoir la conservation des sols et de l'eau ;
- Renforcer les capacités et la sensibilisation en ce qui concerne les droits des peuples autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources ;
- Utiliser la cartographie participative pour défendre collectivement les terres et ouvrir le dialogue avec les autorités ;
- Promouvoir l'engagement politique avec les gouvernements pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources ;
- Mener des études par les communautés autochtones et autres en collaboration avec les peuples autochtones pour évaluer les impacts du développement imposé (par exemple: barrages, déforestation, urbanisation, agriculture industrielle, exploitation minière, forage) sur les terres, territoires et ressources de subsistance traditionnels des peuples autochtones ;
- Le renforcement des capacités pour des systèmes responsables de gouvernance des terres, territoires et ressources traditionnels ;
- Promotion de systèmes responsables de gouvernance des terres, territoires et ressources améliorés par un meilleur équilibre entre les sexes ;
- Conserver la biodiversité et répondre au changement climatique en s'appuyant sur les valeurs et les pratiques autochtones ;
- Identifier et promouvoir les meilleures pratiques et les enseignements qui pourraient influencer les interventions en matière de changement climatique afin qu'elles aient des effets positifs sur les communautés des peuples autochtones ;
- Promouvoir l'intégration et la documentation des connaissances et des pratiques des peuples autochtones en matière de réduction et de prévention des risques de catastrophes ;
- Créer et renforcer les groupes/coopératives générateurs de revenus ;
- Renforcement des capacités et création d'activités génératrices de revenus ;
- Aider les communautés des peuples autochtones à produire et à commercialiser leurs produits ;
- Assurer la formation et le renforcement des capacités en matière d'activités traditionnelles génératrices de revenus ;
- Promouvoir et soutenir les liens avec les réseaux de commerce équitable ;
- Faciliter la mise en réseau, la formation, les échanges et le transfert de connaissances, de pratiques et de technologies entre les communautés autochtones et locales pour accéder aux marchés ;
- Mettre en place des services financiers ruraux par la formation de groupes d'épargne et de crédit ;
- Créer des microentreprises, des groupes de commercialisation et des groupes de ressources de propriété commune ;
- Accroître la capacité des communautés et organisations autochtones et tribales à s'auto-développer et à s'engager dans les processus politiques avec les gouvernements locaux sur les droits et le développement des peuples autochtones.